



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 26 - Création d'un pôle nautique et outdoor aux Prés de Vaux

Création d'un pôle nautique et outdoor aux Prés de Vaux

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

	Date	Avis
Commission n° 4	09/12/2018	Favorable unanime

1 - Le besoin avéré d'une base nautique

Depuis 2014 et la fin du bail emphytéotique liant le Sport Nautique Bisontin à la Ville de Besançon, la Ville est devenue propriétaire de fait du patrimoine édifié par l'association sur des parcelles lui appartenant pour grande partie, avenue de Chardonnet.

La piscine et les bâtiments des sections Canoë-Kayak et Aviron souffraient d'un défaut d'entretien que l'association n'a pu assumer pour des raisons financières. La Ville a investi dans la piscine environ 200 K€ afin de permettre depuis 2015 son ouverture au public avec une exploitation confiée à Profession Sport 25. La fréquentation de l'équipement est très satisfaisante : 28 000 en 2015, 27 500 entrées en 2016, 31 000 en 2017, 32 000 en 2018 et la piscine offre aux Bisontins et Grands Bisontins travaillant en centre-ville un espace récréatif de plus en plus qualitatif.

Les deux sections sportives (Canoë-Kayak et aviron), sections historiques de la Ville de Besançon, devenues deux associations distinctes continuent à être hébergées dans des locaux aux conditions de sécurité et de dimensions insatisfaisantes. En regard de l'état général du bâtiment principal qui présente de nombreuses fissures, la Ville a pris la décision de fermer, dès le 1^{er} janvier 2015, l'accès aux étages privant les associations d'une salle de musculation mais aussi de bureaux et d'espaces d'accueil et de convivialité. Quelques aménagements sommaires ont été réalisés par la Ville et les clubs dans les garages attenants à ce bâtiment afin de permettre un fonctionnement a minima. Durant cette période, le SNB Canoë-Kayak s'est classé à deux reprises deuxième meilleur club français en Course en Ligne, discipline olympique pour laquelle le club forme les champions de demain.

Les conditions d'accueil plus que rudimentaires ne permettent par contre pas aux clubs de continuer à proposer aux Bisontins et Grands Bisontins les activités qu'ils ont offertes durant de nombreuses années : accueil de scolaires, enseignement aux étudiants de l'UFR STAPS, organisation de centres de loisirs, sorties encadrées touristiques autour de la boucle...

2 - Une opportunité au cœur du Parc des Prés de Vaux

Il a ainsi paru indispensable que la Ville réfléchisse à la relocalisation des activités de ces associations dans des espaces adaptés au développement de leurs pratiques. Une opportunité est apparue avec l'aménagement du Parc des Prés de Vaux. L'esprit de cet équipement et sa localisation en font un espace public naturellement orienté vers la vallée du Doubs. Le choix de préservation du bâtiment historique de la Rhodiacéta qu'est la «Cathédrale» permet d'envisager une relocalisation dans de bonnes conditions des clubs du SNB. Ainsi, en concertation avec les clubs, un programme de 2 200 m² de surface utile a été établi, proposant des surfaces communes de vestiaires, musculation, réunion et des surfaces plus individualisées de stockage matériel et bureaux. L'accueil des établissements scolaires sera bien sûr largement favorisé grâce aux infrastructures envisagées et à l'encadrement professionnel des clubs. Les interfaces d'accès à l'eau ont été travaillées avec le maître d'œuvre du Parc.

3 - Un projet global tourné vers l'outdoor

Parallèlement à ce projet porté par la Ville de relocalisation des clubs nautiques, le Parc des Prés de Vaux se révèle également être un lieu idéal de promotion et de développement des activités outdoor en général.

L'Agglomération vient d'inaugurer les espaces permanents de Trail dont un des sites de départ se situe actuellement au niveau de la salle de spectacle de La Rodia. Un lieu d'accueil des pratiquants libres Trail, VTT, Course d'orientation, randonnée peut donc facilement s'envisager en connexion avec le bâtiment nautique, permettant de mutualiser une partie des fonctionnalités attendues d'un tel lieu et créer, entre associations et pratiquants, une véritable émulation autour des activités de pleine nature.

De surcroît, le Parc se trouve sur le tracé de l'Euro-véloroute et une aire d'accueil des cyclistes itinérants peut utilement être envisagée : local de stockage, recharge (pour les VAE) et de réparation pour les vélos, douches et casiers à disposition avant de regagner les hôtels et restaurants du Centre-Ville.

Ainsi, le projet de base outdoor, qui pourrait devenir base Grandes Heures Nature, répondrait à la fois aux objectifs municipaux de relocalisation des activités de deux clubs historiques de la Ville mais aussi au projet de l'Agglomération de développement des activités outdoor. Il pourrait donc être envisagé une maîtrise d'ouvrage de ce projet en groupement de commande ou en délégation de maîtrise d'ouvrage pour livrer un projet cohérent d'espace dédié aux activités et pratiquants des sports de nature, qu'ils soient sportifs compétiteurs, pratiquants réguliers en loisir-bien-être-santé, touristes de passage.

4 - Les grandes lignes du programme et la maîtrise d'ouvrage

➤ *Maîtrise d'ouvrage portée par la Ville de Besançon :*

Espace kayak : locaux de stockage bateaux (500 m²), bureaux administratifs et sportifs (30 m²), locaux archives et ménage (10 m²), atelier réparation (35 m²), salle machines à pagayer (50 m²)

Espace aviron : locaux de stockage bateaux (470 m²), bureaux administratif et sportif (30 m²), locaux archives et ménage (10 m²), atelier réparation (20 m²), salle ergomètres (60 m²)

Espace mutualisé aux deux clubs : vestiaires clubs (homme/femme) - vestiaires scolaires - sanitaires (40 m²) - locaux stockage véhicules et remorques

➤ *Maîtrise d'ouvrage portée par la CAGB :*

Espace accueil Grandes Heures Nature (45 m²), vestiaires GHN avec casiers en libre-accès (65 m²), sanitaires (20 m²) - local halte cycliste (stockage, petites réparations, recharge VAE) (30 m²), local stockage association outdoor (50 m²)...

➤ *Espaces mutualisés Ville-CAGB :*

Salle de réunion (80 m²), salle de préparation physique (100 m²), salle de musculation (100 m²)

NB : Les surfaces mentionnées pourront évoluer dans le cadre de l'élaboration du projet réalisé par le maître d'œuvre retenu.

Le recrutement d'un maître d'œuvre permettra d'établir un Avant-Projet Détaillé faisant apparaître des **coûts consolidés**. Les études permettront de proposer un coût global faisant apparaître la répartition Ville/Agglomération.

La Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération délibéreront à partir de cet APD sur le lancement et le financement de cette opération. Des aides financières seront sollicitées auprès des partenaires (Etat, Union Européenne, Région, Département).

Le coût du marché de maîtrise d'oeuvre (suivi des études et travaux) est évalué à 260 000 € TTC. Les dépenses seront prélevées sur la ligne 23.824.2313.0095010C.33000.

Le calendrier prévisionnel de l'opération s'établirait comme suit :

Echéances	Durée	Date de début	Date de fin
Recrutement du maître d'œuvre	3 mois	octobre 2018	janvier 2019
Notification du marché de maîtrise d'œuvre		fin janvier 2019	
Réalisation des études	6 mois	fin janvier 2019	fin juillet 2019
Délibérations Conseil Municipal et Conseil Communautaire		juin 2019	
Consultation des entreprises et analyse des offres	2 mois	début sept. 2019	fin octobre 2019
Notification des marchés aux entreprises et démarrage des travaux		début novembre 2019	
Réalisation des travaux	8 mois	début novembre 2019	fin juin 2020

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'intérêt de la Ville et de l'Agglomération à porter conjointement ce projet.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danièle DARD.

Préfecture du Doubs
Reçu le 20 DEC. 2018
Contrôle de légalité


Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1